

Devenir ANIMATEUR NATURE & ENVIRONNEMENT Avec un BPJEPS spécialité Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)

>QU'EST-CE QUE LE BPJEPS ?

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), est un diplôme de niveau IV qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (champs du sport, de l'animation ou bien encore de l'animation sociale). Le BPJEPS est délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

Le BPJEPS spécialité EEDD

FORM'AS en partenariat avec l'ARIENA propose la formation BPJEPS spécialité EEDD.

Cette spécialité de diplôme permet d'acquérir une maîtrise technique de l'environnement : écologie des milieux, patrimoine, connaissances naturalistes et environnementales, etc.

Une UC Complémentaire est proposée en option pour permettre à ceux qui le désirent de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

>DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA FORMATION

De manière commune à l'ensemble des BPJEPS, le diplôme est obtenu par la capitalisation de **10 unités**.

BPJEPS spécialité EEDD

Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

- UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
- UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité ;

Les unités capitalisables génériques de la spécialité "EEDD" :

- UC 5 : être capable de préparer une action d'éducation à l'environnement vers un développement durable ;
- UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action de l'EEDD ;
- UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation professionnelle dans le champ de l'EEDD ;
- UC 8 : être capable de conduire une action éducative en EEDD ;
- UC 9 : être capable de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation en EEDD.

UC 10 : Unité Capitalisable d'Adaptation à l'emploi (UCA):

Activités artistiques et culturelles au service de l'éducation à l'environnement

> LE METIER D'ANIMATEUR NATURE ET ENVIRONNEMENT

Autres intitulés possibles du métier

Animateur environnement, animateur nature, animateur d'initiation à la nature.

Codes des Fiches ROME les plus proches (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Où exercer le métier d'animateur nature et environnement ?

L'animateur titulaire du BPJEPS « EEDD » exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand ou au sein de la fonction publique territoriale.

Ces structures sont, de façon générale, des communautés de communes, des établissements de gestion des déchets, des services municipaux du secteur enfance jeunesse, des maisons de l'environnement, des agences de l'eau, des CPIE, des maisons de la nature, des écomusées, des fermes pédagogiques, des associations de gestion et de protection de la nature...

Exemples :

Animateur nature dans un Ecomusée , animateur environnement dans une communauté de communes...

Compétences

L'animateur nature et environnement développe des modes d'intervention en autonomie centrées sur la nature et l'éducation à l'environnement.

Il est capable de conduire un projet d'animation, d'initiation en EEDD.

Il prend en compte les potentialités du milieu naturel rural et urbain dans son intervention. Il tient compte de la réglementation spécifique liée à la gestion et à l'usage des espaces et à la protection de la faune et de la flore...

Il est capable de conduire des actions d'éveil, de découverte, d'animation pluridisciplinaires dans le domaine de l'EEDD.

Il intègre son action dans le contexte de la citoyenneté, de l'éco-responsabilité et du développement durable. Il participe à l'élaboration des outils pédagogiques. Il ajuste son projet d'animation en fonction du public.

Il veille à la fiabilité des informations scientifiques qu'il transmet.

Il organise la sécurité du public en fonction du lieu d'animation.

Il participe au fonctionnement de la structure.

Pour en savoir plus sur la formation, consulter notre site Internet www.form-as.fr